

Le Monde

18 septembre 2017
N° 928LA LETTRE
DE L'ÉDUCATION

L'hebdomadaire des professionnels de l'éducation / vendu uniquement par abonnement 89 € pour 36 numéros par an

www.lalettredeleducation.fr

L'ACTUALITÉ

L'OCDE critique les orientations
de Jean-Michel Blanquer

Une présentation classique décrit l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui produit notamment tous les trois ans les enquêtes internationales PISA (Program for International Student Assessment), comme un prescripteur des politiques libérales, en éducation comme dans d'autres domaines. Parallèlement, les gouvernements sont dépeints comme des exécutants dociles. On ne soupèsera pas ici la validité de ces convictions, très prisées à gauche mais qui peuvent aussi être perçues positivement d'un point de vue inverse, favorable à ce que soient bousculés les systèmes étatiques. Cependant, la réalité appelle à constater qu'il y a au minimum « du jeu » dans ce schéma. D'une part, les préconisations de l'OCDE n'appellent pas à affaiblir les systèmes scolaires publics : l'organisation défend par exemple un haut niveau de rémunération et de formation pour les enseignants. D'autre part, les gouvernements réputés plus libéraux ne s'alignent

Alors qu'elle avait nettement encouragé, en juillet 2015, Najat Vallaud-Belkacem pour sa réforme du collège, en affirmant qu'elle allait « dans le bon sens », l'OCDE n'a pas hésité à se montrer ouvertement critique envers les orientations de Jean-Michel Blanquer

pas forcément sur ses vœux. Ainsi, on aurait pu croire que la politique engagée depuis le printemps en France par le nouveau ministre Blanquer serait à l'abri des critiques de l'OCDE. Il n'en est rien, et les oreilles du ministre ont dû siffler, le 12 septembre, lorsque Corinne Heckmann, analyste à la direction de l'éducation de l'organisation, a présenté aux médias, à Paris, le rapport international annuel « Regards sur l'éducation ». Alors que

le gouvernement se réjouit d'avoir réduit la portée de la réforme du collège de 2016, M^{me} Heckmann a en effet asséné que « ce n'est pas la priorité de remettre du latin et des classes bilingues au collège ». Il faut plutôt, selon elle, « travailler sur l'accompagnement pédagogique et faire du travail en demi-groupes ». Elle a même ajouté qu'elle trouvait « intéressants » les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI). Sur les rythmes scolaires, l'OCDE « n'approuve pas le retour à quatre jours » permis par le ministère et juge « dommage » que le choix des communes se fasse surtout sur des critères budgétaires. Quant au « Lire,

écrire, compter, respecter autrui », nouvelle formulation des « fondamentaux » par le ministre, l'organisation refuse sa caution : « On ne peut pas s'appuyer sur ce levier pour améliorer les résultats scolaires », estime l'analyste, rappelant que 59 % du temps scolaire est consacré en France à ces fondamentaux, contre 41 % en moyenne dans l'Union européenne, et remarquant qu'il faut « plutôt s'intéresser aux méthodes pédagogiques dans ces matières ». Et d'ajouter une pique, en relevant que le dispositif « Plus de maîtres que de classes », au primaire, « allait dans le bon sens ». Tout n'est pas noir, cependant, dans le regard de l'OCDE sur Jean-Michel Blanquer, puisque son plan de généralisation des CP à 12 élèves dans l'éducation prioritaire recueille des encouragements, sous condition que les enseignants y soient convenablement préparés. De même, l'accentuation de l'autonomie des établissements secondaires et leur évaluation, préconisations récurrentes de l'OCDE, sont approuvées. Rappelons que l'organisation internationale, avec cette série d'appréciations irrévérencieuses envers l'actuel gouvernement, ne s'est pas déjugée, puisque, en juillet 2015, elle félicitait Najat Vallaud-Belkacem pour sa réforme du collège, allant jusqu'à dire que « l'argument du nivellement par le bas », martelé par l'opposition d'alors, n'était « pas valable ». Moralité : on peut être ministre sous le président Macron et en froid avec l'OCDE. L. C.

LE POINT AVEC ...

Aziz Jellab* :

« Chaque décision dans l'établissement doit se soucier des élèves les plus faibles »

Vous soulignez dans votre livre que l'équité, c'est-à-dire la prise en compte des inégalités de départ devant le savoir, se construit à l'échelle de l'établissement...

On ne peut plus se contenter d'invoquer éternellement une égalité des chances qui, en fait, reste une abstraction. L'école ne peut pas tout faire, mais elle crée des contextes, comme la micro-organisation que constitue chaque établissement

et où se joue en grande partie le parcours d'un élève, sa réussite ou non. Il faut donc interroger ce contexte, ses acteurs, les choix

qu'ils font et les pratiques qu'ils mettent en œuvre pour identifier les leviers qui relient l'enseignement aux apprentissages effectifs et créent les conditions de la réussite. Ces leviers sont nombreux, on ne peut pas tous les citer mais, par exemple, la question de l'organisation du travail est importante. L'emploi du temps des élèves, selon son agencement, notamment sur les temps d'interclasse, peut faire qu'ils se sentent plus ou moins pris en compte et accompagnés. Un autre exemple concerne la manière de conduire les projets éducatifs, qu'il s'agisse des sorties scolaires, des actions comme l'éducation à l'environnement ou ce qu'on appelle les questions vives : si ces projets, au lieu d'être juxtaposés, sont véritablement pensés en lien avec l'enseigne- ■ ■ ■

* Sociologue, IGEN, chercheur au Ceries (Centre de recherche individus, épreuves, sociétés) à l'université Lille-III

L'ACTUALITÉ

POLITIQUE ÉDUCATIVE

Jean-Michel Blanquer aborde la laïcité en ignorant ses prédécesseurs

C'est Jean-Michel Blanquer qui mène la danse, et celle-ci est du genre saccadé et sans répit. L'actualité de l'éducation est ordonnée par le titulaire du poste ministériel qui, désormais avec le soutien appuyé de la totalité des grands hebdomadaires, mène une intense campagne de popularisation de ses idées. Avec, au bas mot, plus d'une trentaine d'interviews accordées depuis le début juillet, le ministre détient certainement le record en ce domaine et sur cette durée, toujours en distillant des annonces forcément répercutées par les autres médias. Le 13 septembre, c'était *L'Express* qui, en final d'un dossier résolument favorable à son action, publiait l'entretien le plus marquant. Tout en protestant de sa fidélité à sa promesse initiale de rejeter « les effets de zigzag », Jean-Michel Blanquer y accentue comme jamais auparavant l'impression, par un chapelet d'annonces sur différents sujets, d'une marche déterminée en sens inverse des années précédentes. Interrogé sur le respect de la laïcité – à partir du livre *Principal de collège ou*

imam de la République (Editions Kero), de Bernard Ravet, qui décrit en termes vifs la montée de la pression islamiste sur l'école –, le ministre y annonce qu'il « envisage de créer une cellule laïcité (...) pour répondre à tous les cas qui se présentent via les rectorats ». Cette information est délivrée comme si les trois ministres successifs de la période Hollande n'avaient rien entrepris en ce domaine, sans mentionner, même pour les critiquer, la mission laïcité mise en place à la Dgesco depuis 2012, ni les référents laïcité dans les académies, ni la charte de laïcité, ni les autres dispositions déjà prises en ce domaine. Il laisse même entendre que la passivité avait régné. « Dans le passé, explique-t-il, l'institution n'a peut-être pas envoyé les bons messages et vous pouvez avoir légitimement l'impression que la doctrine dominante, c'est "pas de vagues". Ce n'est pas la mienne, je l'ai dit aux différents chefs d'établissement que j'ai rencontrés. » « Concrètement, a-t-il ajouté, il s'agirait d'une petite équipe constituée de juristes, d'experts disciplinaires qui viendraient en appui aux écoles et aux établissements pour aider les communautés éducatives à trouver les meilleures solutions afin que les valeurs de la République soient pleinement respectées. »

Le ministre remet en cause différents aspects des programmes

Une cascade d'autres annonces concerne les programmes scolaires, qu'Emmanuel Macron, dans sa campagne présidentielle, n'avait pas prévu de toucher et dont Jean-Michel Blanquer, à son arrivée, avait dit qu'il ne les modifierait qu'« à la marge ». La première annonce porte sur le prédictat, introduit en 2016, non sans polémique, dans les programmes de français du cycle 3 (CM1-6^e) et qui « a vocation à disparaître », dit le ministre, le désignant comme « une notion inutilement complexe ». La seconde concerne « la maîtrise des quatre opérations au CP et en CE1 » : sur ce sujet, qui fait l'objet d'une controverse récurrente entre spécialistes depuis plus de dix ans, Jean-Michel Blanquer fait état d'« une de [ses] grandes convictions » et tranche souverainement, ne semblant envisager ni débat ni consultation et ne faisant aucune référence à la conférence de consensus réunie sur ces sujets en 2015 par le Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire). De même, il choisit ostensiblement d'ignorer l'existence du Conseil supérieur des programmes (CSP), présidé par le géographe Michel Lussault, dont on voit mal comment ce dernier pourrait rester en fonctions devant un pareil déni de légitimité.

LE POINT AVEC... (SUITE)

ment ordinaire en classe, s'ils sont articulés aux programmes, alors les résultats sont intéressants. Dans le même ordre d'idées, des enjeux comme la relation avec les familles ou un travail au sein de l'équipe éducative sur le thème « comment susciter l'attention des élèves » gagnent à être communément partagés.

L'« effet établissement » que vous placez au premier plan peut-il se construire équitablement lorsque la mixité sociale est absente ?

Il s'est installé un marché scolaire de fait, qui fonctionne de façon inégalitaire. On ne peut pas l'éliminer mais les stratégies d'évitement peuvent au moins être contenues. On peut agir sur l'offre, diversifier ce que l'on propose aux élèves, faire en sorte que les établissements concernés soient attractifs, et préserver ainsi une certaine mixité sociale. Mais il faut sans doute aller plus loin. La mixité ne doit pas être limitée à une statistique sur l'ensemble de l'établissement, elle doit être aussi au fondement même de l'organisation des classes et impliquer les élèves dans leur quotidien. Le principe que nous défendons, au nom de l'équité, est que chaque décision prise à l'échelle de l'établissement doit se soucier de ses conséquences auprès des élèves les plus faibles. Concrètement, si l'on propose une classe bilingue, elle doit aussi profiter aux élèves de milieu modeste.

Selon vous, le chef d'établissement doit être « un acteur de la pédagogie ». Oubliez-vous

la hantise du « petit chef », omniprésente chez les professeurs ?

Cette évolution du rôle du chef d'établissement, sensible depuis le milieu des années 1980 et qui ne cesse de s'accroître à mesure que s'affirme le principe d'autonomie, suscite effectivement des interrogations et de la méfiance. Mais le mouvement est double : si le chef d'établissement est incité à se saisir de son rôle pédagogique, les compétences des enseignants ont également été élargies. Le professeur n'est plus seulement face à ses élèves dans la classe, il est aussi convié à s'impliquer dans l'établissement et plus généralement dans le système éducatif. Ces évolutions posent de fortes exigences à tous. Le leadership à l'échelle d'un établissement ne peut s'exercer de manière autoritaire. Le chef d'établissement n'est pas un expert des disciplines, il ne va pas dire aux enseignants comment il faut enseigner mais plutôt travailler avec eux sur des thèmes identifiés en tant qu'objets communs pour faire progresser les élèves, comme la question de l'évaluation. Il doit être capable d'identifier les obstacles rencontrés par les enseignants et les aider à s'approprier une démarche de développement professionnel. Ce n'est pas anodin. Ce travail exige aujourd'hui une grande capacité d'écoute, et une utilisation judicieuse des instances comme le conseil pédagogique.

« Pour un établissement scolaire équitable », Maryse Adam-Maillet et Aziz Jellab, Berger Levrault, 253 pages, 35 euros

Littérature au collège : le ministre pour « une approche chronologique »

S'attendant également à la remise en cause des programmes de français du collège, Jean-Michel Blanquer, qui avait déjà critiqué sous ce même angle l'enseignement de l'histoire, juge que « la façon dont on aborde aujourd'hui notre patrimoine littéraire » doit être « repensée » pour « revenir à une approche chronologique ». Là encore, le ministre semble vouloir, sur la base de convictions personnelles affirmées et sans considération envers toute procédure collective, reprendre à rebours de l'existant un thème sur lequel, en outre, aucune étude « scientifique » n'est en mesure d'apporter un éclairage. Un peu oublié depuis la rentrée, un autre sujet, néanmoins, refait surface : la promesse d'Emmanuel Macron d'interdire l'usage des téléphones portables à l'école, bien que ces appareils soient aujourd'hui des terminaux numériques universels. Selon le ministre, « nous devons trouver le moyen de protéger nos élèves de la dispersion occasionnée par les écrans et les téléphones ». « En conseil des ministres, souligne-t-il, nous déposons nos portables dans des casiers avant de nous réunir. Il me semble que cela est faisable pour tout groupe humain, y compris une classe. »

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les évaluations CP contestées... par des chercheurs en sciences cognitives

Dans un texte publié le 13 septembre dans différents médias, deux chercheurs réputés en sciences cognitives et spécialistes de la lecture, Liliane Sprenger-Charolles (CNRS, université d'Aix-Marseille) et Edouard Gentaz (président du départe-

ment de psychologie et des sciences de l'éducation de l'université de Genève), font état de « *sérieux problèmes* » quant à la « *validité scientifique et pédagogique* » des évaluations diagnostiques CP décidées par Jean-Michel Blanquer. Cette alerte publique est d'autant plus surprenante que ces chercheurs appartiennent au courant dont se réclame le ministre lorsqu'il invoque les recherches scientifiques, et qu'ils sont tous deux proches du spécialiste des neurosciences Stanislas Dehaene, référence constante de Jean-Michel Blanquer. Ces évaluations, dont la passation est effectuée dès ce mois de septembre, « *risquent, estiment-ils, de provoquer dans la communauté enseignante un rejet du principe même de l'évaluation* ». Ils regrettent notamment « *l'absence de données indiquant (...) comment se comportent "normalement" les enfants de ce niveau scolaire scolarisés en France* ». Cette absence, poursuivent-ils, « *ne permet pas de "diagnostiquer" (ou plutôt de repérer) les capacités déficitaires qui doivent être travaillées en priorité chez les enfants susceptibles de rencontrer des difficultés (...)* ». Ils contestent également « *la pertinence du contenu des épreuves* », notamment le fait que seulement trois exercices sur un total de treize portent sur la compréhension du langage oral. En conclusion, ils jugent qu'il serait « *plus raisonnable de réunir une commission composée, en plus d'enseignants de terrain, de spécialistes de chaque domaine (...) pour proposer une nouvelle évaluation basée sur les résultats de la recherche et l'expertise des enseignants de terrain* ».

RECHERCHE

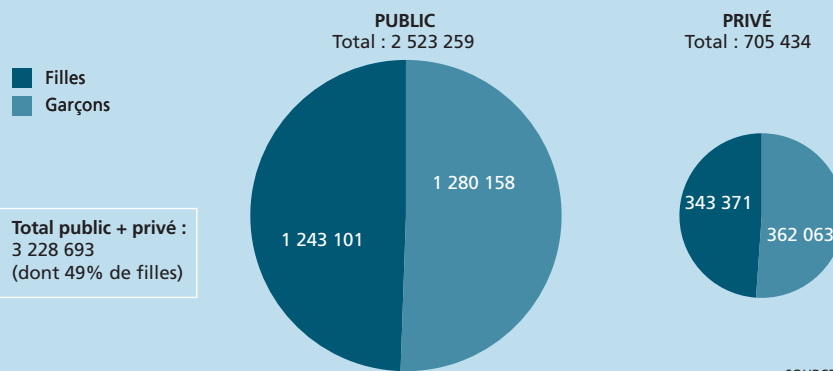
Disparition du pédagogue André de Peretti (1916-2017)

« Un grand monsieur de la pédagogie » est décédé à l'âge de 101 ans, dans la nuit du 6 au 7 septembre : André de Peretti, qui fut également homme politique et écrivain, a notamment été l'auteur du rapport sur la formation des enseignants remis en 1982 au ministre Alain Savary et qui fut à l'ori-

LES CHIFFRES

Répartition des élèves du niveau collège à la rentrée 2016

France métropolitaine + DOM



gine de la création des Mafpen (missions académiques de formation des enseignants), elles-mêmes ancêtres des IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres). A la suite du divorce de ses parents, il quitte le Maroc à 11 ans pour aller vivre en France auprès de membres de sa famille. Lauréat du Concours général en mathématiques, puis polytechnicien, il fait la connaissance en 1939 de Teilhard de Chardin, devient alors un des principaux dirigeants de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), en rupture avec la droite catholique, et embrasse la cause de la décolonisation. Fait prisonnier en juin 1940 à Dunkerque, il organise dans le premier camp où il est interné, en Silésie, une « université » informelle. A la Libération, il est à la fois député, auteur dramatique (une de ses pièces a été jouée à la Comédie-Française), farouche militant pour l'indépendance du Maroc, haut fonctionnaire, consultant auprès de l'ONU et créateur d'une association de psychosociologie. Il se passionne pour l'œuvre et la pensée du psychologue américain Carl Rogers, dont il est le premier introducteur en France. André de Peretti a exercé une influence considérable sur de très nombreux enseignants, formateurs et chercheurs en pédagogie. François Muller, chargé de mission à l'éducation nationale sur l'innovation, lui a consacré ■ ■ ■

BRÈVES

Cantines bio. « *Des cantines bio, j'en veux* », proclame l'affichette adoptée par la FCPE, Agir pour l'environnement, la Ligue de l'enseignement et la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB), qui ont lancé ensemble, le 13 septembre, une campagne en faveur du développement des cantines bio. « *L'enjeu est de permettre un égal accès de tous les enfants, de la crèche au lycée, à une nourriture saine et de qualité, ainsi que de favoriser des débouchés sûrs et équitables à des producteurs locaux* », soulignent ces organisations, proposant d'interpeller les élus et les gestionnaires des établissements à ce sujet.

Journalistes éducation. Judith Blanes, journaliste à l'AEF (Agence éducation formation) a été élue présidente de l'Ajéduc (Association des journalistes éducation-recherche), lors de son assemblée générale du 11 septembre. Elle succède à Isabelle Maradan, présidente depuis juin 2015. Le bureau de l'Ajéduc est également composé d'Ariane Despierre-Fery (*Le Journal des grandes écoles*), Luc Cédelle (*Le Monde-La Lettre de l'éducation*), Laura Makary (*L'Étudiant*) et Théo Habermusch (*News Tank Higher Ed & Research*). La nouvelle équipe prévoit d'engager rapidement une réflexion sur l'évolution des statuts afin d'ouvrir l'association à de nouveaux membres et sur la création d'un prix permettant de promouvoir le journalisme éducation. Renseignements : journalisteduc@gmail.com

Grève à 3% selon le ministère. En France métropolitaine, le taux de participation au mouvement de grève du mardi 12 septembre s'est élevé à 3,29 % chez les enseignants et à 3,02 % sur l'ensemble du personnel, selon les chiffres communiqués par le ministère de l'éducation. La participation était de 2,16 % pour les enseignants du premier degré et de 4,27 % dans le second degré. Les syndicats enseignants SNES-FSU, FNEC-FP-FO, SUD-Education et CGT-Educ'action avaient déposé un préavis de grève pour protester contre la réforme du code du travail. Dans l'académie de Paris, sept lycées ont fait l'objet de tentatives de blocage.

LES PUBLICATIONS

Entre le légal et le juste

L'attrait et la densité de *Diversité*, la revue trimestrielle éditée par le réseau Canopé, se maintiennent, thème après thème. Le prochain numéro (sur le bien-être en éducation) ne va pas tarder, mais le dernier, paru juste avant l'été, explore les différentes dimensions de la problématique de la justice et du droit à l'école. Deux grands entretiens ouvrent ce dossier. D'abord avec le défenseur des droits, Jacques Toubon : celui-ci se place fermement dans l'application, que l'on sait souvent conflictuelle avec certains services de l'Etat, de la Convention internationale des droits de l'enfant, et revendique aussi sa place en tant que protagoniste de l'éducation au droit. Le grand magistrat Denis Salas, juge pour mineurs, rappelle ensuite que « *ce n'est pas à travers la connaissance d'un texte que les jeunes entrent en contact avec la loi mais c'est précisément à travers la relation avec un adulte porteur de la loi* ». Avec une vigueur et une tendance à généraliser qui étonneront certains, il affirme sur la foi de son expérience que, dans « *la norme du quartier* », une « *instance religieuse* » se « *substitue* » désormais à la loi commune. L'ensemble du numéro interroge à la fois l'éducation juridique et l'exercice au quotidien de la citoyenneté, sans esquiver, selon la formule de Denis Salas, le conflit que peuvent ressentir les jeunes entre « *le légal et le juste* ». **Justice et droit à l'école, revue *Diversité*, n° 188, 15 €**

